

Séance du conseil communal du 21.06.2021

9. Postulat : politique de durabilité lors des rénovations

Le Conseil Communal est prié de mettre en place une politique de durabilité qu'il appliquera lors des rénovations de biens communaux. Nous saluons que des efforts soient déjà fournis, par exemple quant au choix d'appareils électroménagers de classe A. Nous souhaiterions toutefois que la commune se munisse de lignes directrices qui encadrent le choix de matériaux durables (de nombreux labels existent) et si possible, de provenance locale. Par exemple, privilégier des enduits en argile ou à la chaux, des peintures végétales et du bois de provenance locale puisque Val-de-Ruz est propriétaire de nombreuses forêts. La Confédération a déjà publié des guides pour des achats publics écologiques et le label Sméo utilisé par le canton de Vaud propose aussi des critères qui pourraient inspirer la commune. Nous laissons le soin au Conseil Communal d'instaurer une politique de durabilité dans ses choix de matériaux en définissant des directives applicables et faisant honneur à notre statut d'Ecorégion.

Le groupe VVL